

Les personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans se déplacent en moyenne moins souvent et moins loin que le reste de la population française du même âge. Pour leurs déplacements, elles utilisent majoritairement la voiture mais moins que le reste de la population.

Les personnes handicapées se déplacent moins souvent au quotidien

En 2019 en France métropolitaine, un jour moyen de semaine (du lundi au dimanche), une personne handicapée¹ âgée de 16 à 64 ans sur quatre ne quitte pas son domicile, contre seulement une sur dix pour le reste de la population (*tableau 1*). Sur l'ensemble de la semaine, 4 % des personnes handicapées ne sortent pas du tout de leur domicile (contre 1 % pour le reste de la population). Cette moindre mobilité influe sur le nombre moyen de déplacements par jour : alors que les personnes sans handicap réalisent en moyenne 3,1 déplacements journaliers, les personnes en situation de handicap n'en réalisent que 2,5. Les distances moyennes parcourues chaque jour et les durées totales de déplacement sont également plus faibles : les personnes handicapées parcourent en moyenne 21,7 kilomètres chaque jour pour une durée quotidienne de déplacement de 58 minutes, contre 31,6 kilomètres et 67 minutes pour le reste de la population.

Ces écarts s'expliquent en partie par les caractéristiques sociodémographiques moins favorables à la mobilité de la population en situation de handicap : moins souvent en emploi, avec moins d'enfants à charge, moins équipée de véhicules notamment. À caractéristiques comparables, les différences de pratiques de mobilité se réduisent.

Les personnes en situation de handicap utilisent majoritairement la voiture mais moins que le reste de la population

La voiture est le mode de déplacement majoritaire des personnes handicapées, utilisé dans 58 % de

leurs déplacements locaux (à moins de 80 km) [*graphique 1*]. Cependant, elles y recourent moins que les personnes sans handicap (68 %) et sont plus souvent passagers (dans 22 % des cas, contre 13 % pour celles sans handicap). Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les personnes handicapées ont moins souvent le permis de conduire (71 % contre 88 % pour les majeurs sans handicap) et disposent moins fréquemment d'une voiture (25 % n'ont pas de voiture à disposition de leur ménage, contre 12 % des personnes sans handicap). En contrepartie, les personnes en situation de handicap se déplacent plus souvent à pied (30 % des déplacements contre 19 % pour les personnes sans handicap).

Des voyages moins nombreux menant moins loin

Les personnes handicapées réalisent en moyenne 4,1 voyages² par an, contre 7,6 pour les personnes sans handicap (*tableau 1*). Elles voyagent également moins loin (942 km en moyenne par voyage contre 1 238 km) et privilégient relativement plus la voiture que l'avion (75 % des voyages en voiture et 7 % en avion, contre respectivement 71 % et 10 % pour les personnes sans handicap). En conséquence, les distances parcourues annuellement sont également plus faibles : 3 909 km parcourus par an, soit 2,4 fois moins que les personnes sans handicap. Sur une année, les personnes en situation de handicap passent en moyenne 18,6 nuitées hors de leur domicile, contre 29,0 pour le reste de la population. Le nombre de nuitées par voyage est cependant plus élevé pour les personnes avec handicap (4,5 contre 3,8). Les différences de niveau de diplôme et de niveau de vie expliquent une partie de ces écarts ; à caractéristiques sociodémographiques comparables, ils se réduisent. ■

Pour en savoir plus

- > Charrier, R., Perez, F. (2023, novembre). [Les pratiques de mobilité des personnes en situation de handicap](#). SDES, *Datalab*.
- > SDES. [Résultats détaillés de l'enquête mobilité des personnes de 2019](#).

¹ L'enquête *mobilité des personnes (EMP)* [annexe 1] permet le repérage des personnes handicapées dans une acception large par la question : « Avez-vous un handicap ou simplement quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne ? ». Dans cette fiche, sont considérés comme handicapés les individus qui répondent « Oui, un handicap » ou « Oui, quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne ». Ils représentent 8,4 %

des personnes âgées de 16 à 64 ans d'après cette enquête. Cette approche diffère de l'indicateur GALI (*Global Activity Limitation Indicator*), plus communément utilisé mais non disponible dans cette enquête.

² Un voyage est défini comme une séquence de déplacements sur longue distance, dont le premier a pour origine le domicile et le dernier a pour destination le domicile, indépendamment du nombre de nuitées.

Tableau 1 Comportements de mobilité

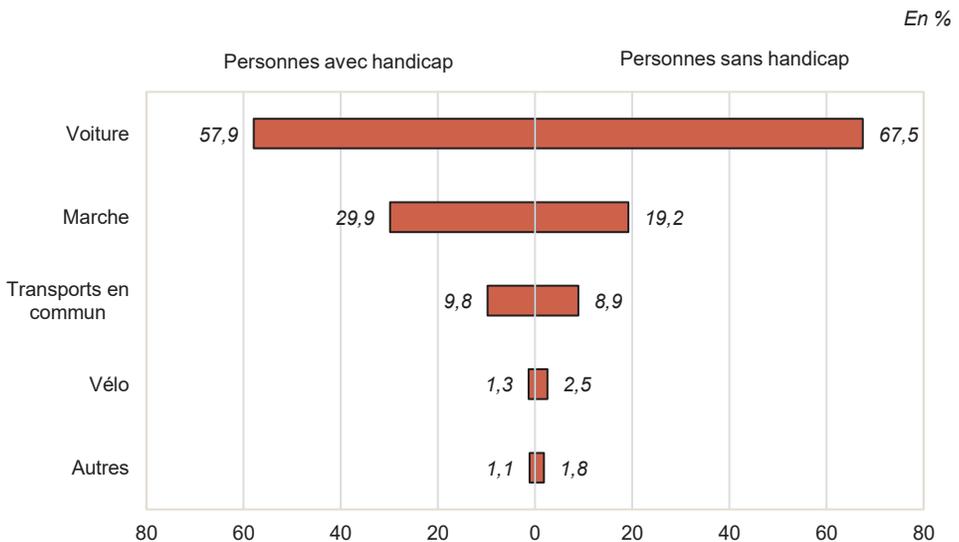
	Personnes sans handicap	Personnes avec handicap	Écart
Mobilité locale			
Personnes ne quittant pas leur domicile sur une journée (en %)	10,8	23,7	+13
Nombre moyen de déplacements par jour ¹	3,1	2,5	-0,6
Distance moyenne par déplacement (en km)	10,1	8,6	-1,5
Mobilité longue distance			
Nombre moyen de voyages par an	7,6	4,1	-2,5
Distance moyenne par voyage (en km)	1 238	942	-296
Nombre de nuitées par voyage	3,8	4,5	+0,7

1. Déplacements du lundi au dimanche, jours d'immobilité compris.

Lecture > En moyenne, un jour donné de la semaine, 23,7 % des personnes handicapées ne se sont pas déplacées au cours de la journée, contre 10,8 % des personnes sans handicap.

Champ > France métropolitaine, déplacements locaux (à moins de 80 km) et à longue distance (à plus de 80 km) des personnes de 16 ans à 64 ans.

Source > SDES-Insee, enquête Mobilité des personnes 2018-2019.

Graphique 1 Répartition des modes de transport, en mobilité locale


Lecture > Les personnes en situation de handicap utilisent la voiture pour 57,9 % de leurs déplacements quotidiens.

Champ > France métropolitaine, déplacements locaux (à moins de 80 km) des personnes de 16 à 64 ans.

Source > SDES-Insee, enquête Mobilité des personnes 2018-2019.